



DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER(E)

NIVEAU 3 – DURÉE DE 12 MOIS – GRATUIT POUR L'APPRENANT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Code RNCP36542, selon l'arrêté relatif à la formation conduisant au
diplôme d'État d'ambulancier, paru au Journal Officiel le 17/04/2022

OBJECTIF

La formation permet à l'apprenti d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'ambulancier, à savoir : alerter, protéger, prendre en charge le patient, identifier les anomalies, mettre en pratique des solutions adaptées, choisir le matériel adéquat, choisir un itinéraire, vérifier l'état du véhicule et transmettre les informations pertinentes.

PUBLIC

L'accès à ce diplôme par la voie de l'apprentissage vise toute personne de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sans condition d'âge ou répondre aux conditions fixées par les articles [L6222-2](#) et [D6222-1](#) du code du travail.

Conformément à l'article [L3111-4](#) du code de la santé publique, tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).



MÉTIER

L'ambulancier a pour mission de transporter des patients. La conduite n'est pas sa seule tâche, il doit tenir à jour des documents administratifs. Il peut assurer, sur prescription médicale ou en cas d'urgence, la prise en charge et le transport de malades/blessés ou parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostics. Un ambulancier est toujours accompagné d'un auxiliaire ambulancier.

En bref, un ambulancier a pour mission :

- L'entretien, la désinfection des véhicules
- La vérification du matériel médical
- La prise en charge des patients et des familles
- Le brancardage
- Les premiers secours
- La conduite des véhicules évidemment

LIEUX D'EXERCICE POSSIBLE

- Etablissement de santé
- Entreprise privée

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé » sans condition d'âge ou être sportif ou juge de haut niveau
- Être admis dans un IFA partenaire
- Avoir trouvé un employeur
- Avoir un permis B depuis au moins 3 ans (2 ans en cas de conduite accompagnée) en cours de validité
- Avoir un certificat médical sans contre-indication
- Avoir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite

PASSERELLES D'ACCÈS

APTITUDES

Devenir ambulancier demande un sens de l'écoute, de l'observation ainsi qu'un grand sens de l'orientation.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation répond à un [référentiel national en vigueur](#). Elle est composée de différents blocs de compétences à valider :

1. Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.
2. Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
3. Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.
4. Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.
5. Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité/gestion des risques.

Selon [l'arrêté du 11 avril 2022](#), sont accordées des dispenses de module ou d'épreuve de sélection si vous-êtes titulaire du diplôme :

- D'ambulancier délivré par un état membre de l'union européenne.
- D'infirmier.
- De masseur-kinésithérapeute.
- De pédicure-podologue.
- D'ergothérapeute.
- De psychomotricien.
- De manipulateur d'électroradiologie médicale.
- De technicien de laboratoire médical.
- D'aide-soignant.
- D'auxiliaire de puériculture.
- D'assistant de régulation médicale.
- D'accompagnant éducatif et social.
- Du titre professionnel d'assistant de vie aux familles.
- Du titre professionnel d'agent de service médico-social.
- De conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger.
- Du certificat de qualification professionnelle d'assistant médical.
- Du baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne.
- Du baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires.
- Du baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises.

DURÉE

La durée de la formation est de 801 heures comprenant 556 heures de formation pratique et théorique ainsi que 245 heures de stage en milieu professionnel. Pendant les périodes de stage, l'apprenti est à plein temps, à savoir 35h/semaine. Hors période de formation, l'apprenti est chez son employeur.

DATES CLÉS

- Dépôt du dossier d'inscription à l'institut de formation variable en fonction de l'IFA partenaire.
- Signature des contrats : jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation.
- Deux rentrées en formation par an dont les dates sont définies selon les IFA.

TARIF

La formation est gratuite pour l'apprenti.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale.

- Personne référente handicap : referent.handicap@santest.fr

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'apprenti va alterner théorie et pratique ce qui lui permettra une immersion professionnelle. Les différents intervenants pédagogiques vont varier les méthodes d'enseignement : cours magistraux, travaux de groupe et travaux dirigés.

COMPÉTENCES A ACQUÉRIR

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage.
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté.
- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient.
- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences.
- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
- Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport.
- Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient.
- Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés.
- Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité.
- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels.
- Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques.

SALAIRE

	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	43%	53%	100%
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	51%	61%	100%

Pourcentage du SMIC sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Conformément au référentiel national en vigueur, l'évaluation des connaissances de l'apprenti est réalisée au travers d'épreuves pratiques, théoriques : écrites et orales ainsi qu'un contrôle continu.

POURSUITES D'ÉTUDES

SPECIALISATION :

- Transport sanitaire pédiatrique.
- Transport sanitaire d'urgence

CONTACT



- Adresse : 4, rue Monseigneur Thouvenin – 54000 Nancy
- Tel : 03 83 41 62 70
- Mail : contact@santestcfa.fr
- Je suis intéressé : <https://forms.gle/tbwyLHgnd58sPKDS6>
- Web : santestcfa.fr

ÉQUIVALENCE

Il n'existe pas d'équivalence à ce diplôme.

IRFA PARTENAIRES

- <https://www.santestcfa.fr/ifs-iras/#IRFA>

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME

Le diplôme d'Ambulancier est disponible par la voie de :

- L'apprentissage.
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par un arrêté du ministère chargé de la santé.
- La formation initiale.
- La formation continue.

FOCUS APPRENTISSAGE

Conditions d'accès à l'apprentissage : selon [l'arrêté du 11 avril 2022](#), les personnes ayant trouvé un employeur pour un contrat d'apprentissage peuvent procéder à une admission directe en formation auprès de la direction d'un institut de formation des ambulanciers dans la limite des capacités d'accueil et d'accompagnement. Pour postuler directement auprès de la direction les documents suivants sont nécessaires :

- Une copie de votre pièce d'identité
- Votre lettre de motivation avec description de votre projet professionnel
- Votre CV
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage
- Votre permis de conduire, hors période probatoire
- Votre attestation d'aptitude préfectorale à la conduite d'ambulance après examen médical
- Votre certificat médical de non-contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- Votre certificat de vaccinations conforme à la réglementation d'immunisation des professionnels de santé en France

En l'absence de contrat d'apprentissage, le candidat devra passer le processus de sélection qui comprend un dossier d'admissibilité et un entretien d'admission.

Durée de la formation par alternance : la période de formation par alternance se déroule pendant une durée maximale de 24 mois en alternance entre la formation et les périodes employeur. Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'alternant, le directeur de l'institut de formation et le CFA. Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur afin de répondre aux objectifs visés par la période de stage.